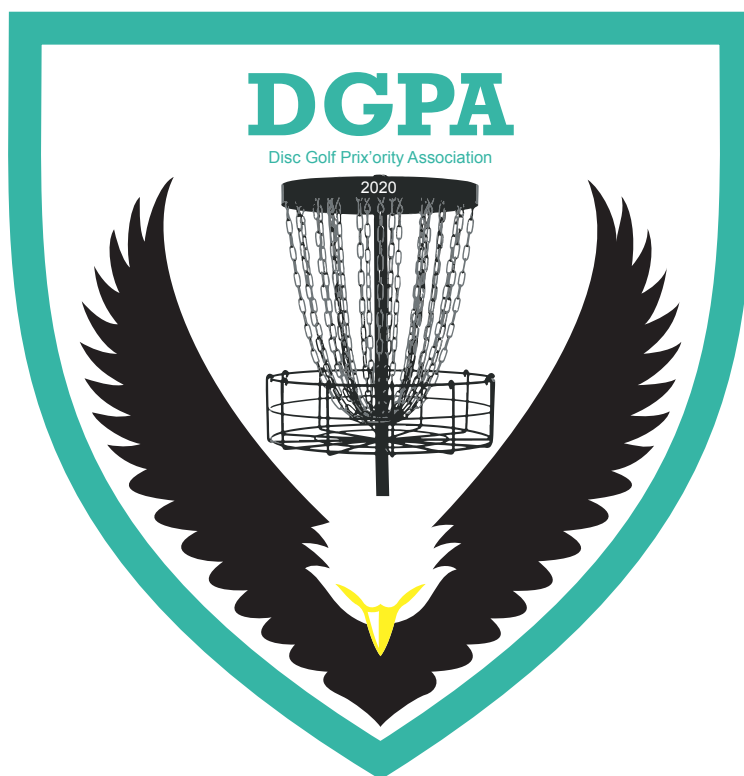


ULTIMATE PRIX'ORITY ASSOCIATION

SAISON 2023 / 2024



DISC-GOLF

Complexe sportif Christian Dufresne - 29 rue Pasteur 95390 Saint Prix


Association loi1901 - Affiliée à la FFFD - Agréée Jeunesse et Sport

Contact: Alexandre SIMONIN 06.88.78.78.46

mail: upa95390@gmail.com

 <https://www.upa-ultimate.com>

 UPA 95

 [upa_ultimate_95](https://www.instagram.com/upa_ultimate_95)

LES ENTRAINEMENTS DE DISC GOLF

	Né(e) en	Entrainements	Lieu	Cotisation
A partir de 12 ans	2011 et avant	1 fois par mois Samedi de 14h30 à 17h30 ou Dimanche de 9h à 12h (cf calendrier)	Bois des Eboulures (Franconville)	120 € (adulte) 110€ (> 18ans) 100€ (loisirs)

MEMBRES DU BUREAU

Présidente: Bruno Lamare - blamare@gmail.com

tel: 06 89 85 65 74

Trésorier: Jean-Pierre Rossi - jprossi1@free.fr








tel: 06.12.68.51.41

Secrétaire: Matthieu Rossi - rossi.matthieu00@gmail.com

tel: 06.04.14.62.16

PREMIÈRE INSCRIPTION

Dossier complet à rendre avant le 10 octobre 2023

- Remplir le formulaire d'inscription sur le site internet du club (<https://www.upa-ultimate.com/inscription>) 
- Lire le règlement intérieur (voir annexe) et l'approuver sur le formulaire d'inscription. 
- Fournir la photocopie du **certificat médical fédéral** (dûment rempli) de non contre-indication à la pratique du **flying disc en compétition**. Cochez le simple et double surclassement pour les U17 & U20 (avec accord du médecin).  
- Le joueur doit **lire, imprimer et signer la charte** de l'esprit du jeu (voir annexe). [A joindre au dossier.](#) 
- Pour les **mineurs**, **imprimer, remplir et signer la décharge parentale** (voir annexe) sans oublier de rayer les mentions inutiles. [A joindre au dossier.](#) 
- Règlement de la cotisation via le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/ultimate-prix-ority-association/adhesions/inscription-2023-2024>
ou par espèces, chèques à l'ordre d'UPA, chèques vacances, coupons sport
- 1 chèque de 11,34€ si vous désirez souscrire à l'assurance complémentaire optionnelle « I.A sport plus » (garanties sur le site du club)
- ◆ Prendre sa licence fédérale sur le lien: <https://monespace.ff-flyingdisc.fr/auth/login> (tutoriel en annexe) 

ASSURANCES

Le contrat d'assurance "Responsabilité Civile" est systématique avec la prise de licence.

Le contrat d'assurance "**Indemnisation des dommages corporels**" n'est pas systématique avec la prise de licence mais reste **obligatoire pour participer aux activités du club**.


Chaque pratiquant doit être assuré pour les dommages corporels selon le code des assurances. Il peut le faire personnellement auprès de l'assureur de son choix ou via la FFFD/MAIF après acceptation des garanties qui lui sont proposées. Pour ce faire, il faudra nous l'indiquer dans le formulaire d'inscription (internet). Pas de surcoût sur la cotisation si vous prenez celle de la FFFD/MAIF.

PS: Détails des garanties du contrat d'assurance sur le site du club ou sur demande à Alexandre.

RÉ-INSCRIPTION


Dossier complet à rendre avant le 30 septembre 2023

Remplir le formulaire d'inscription sur le site internet du club (<https://www.upa-ultimate.com/inscription>) 

Approuver sur le formulaire le règlement intérieur 

Fournir la photocopie du nouveau certificat médical (le cas échéant) ou une attestation 

Mineur	Attestation * pour les mineurs
Majeurs	Certificat Médical ou Attestation **
<p>* A condition que tu aies répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du « questionnaire Santé Mineur » (en annexe)</p> <p>** Si le certificat médical en notre possession à moins de 3 ans, et que tu aies répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé QS-SPORT cerfa 15600*01 (en annexe)</p>	

Pour les mineurs, imprimer, remplir et signer la décharge parentale (voir annexe) sans oublier de rayer les mentions inutiles. [A joindre au dossier.](#) 

Règlement de la cotisation via le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/ultimate-prix-ority-association/adhesions/inscription-2023-2024>
ou par espèces, chèque(s) à l'ordre d'UPA, chèques vacances, coupons sport.

1 chèque de 11,34 € si vous désirez souscrire à l'assurance complémentaire « I.A sport plus » (garanties sur le site du club)

Prendre sa licence fédérale sur le lien: <https://monespace.ff-flyingdisc.fr/auth/login> (tutoriel en annexe) 

ASSURANCES

Le contrat d'assurance "Responsabilité Civile" est systématique avec la prise de licence.

Le contrat d'assurance "**Indemnisation des dommages corporels**" n'est pas systématique avec la prise de licence mais reste **obligatoire pour participer aux activités du club**.

Chaque pratiquant doit être assuré pour les dommages corporels selon le code des assurances. Il peut le faire personnellement auprès de l'assureur de son choix ou via la FFFD/MAIF après acceptation des garanties qui lui sont proposées. Pour ce faire, il faudra nous l'indiquer dans le formulaire d'inscription (internet). Pas de surcoût sur la cotisation si vous prenez celle de la FFFD/MAIF.

PS: Détails des garanties du contrat d'assurance sur le site du club ou sur demande à Alexandre.

CHARTRE DE L'ESPRIT DU JEU

Vous souhaitez obtenir une licence auprès de la Fédération Française de Flying Disc afin de pouvoir participer à l'une de ses activités sportives. Vous devez être conscient que **l'éthique de notre sport prône le fair-play, la responsabilité** des joueurs sur et en dehors du terrain, ainsi que le **respect** de tout ce qui concourt à notre environnement sportif:

Extrait de l'article 1-02 du Règlement de la World Flying Disc Federation :

“Les sports utilisant un disque volant sont par tradition rattachés à un esprit sportif qui rend chaque joueur responsable du fair-play. La haute compétition est encouragée du moment que celle-ci ne se pratique pas au dépens :

- du respect mutuel entre les joueurs;
- de l'adhésion aux différentes règles de chacun des sports se pratiquant avec un disque, acceptées de tous;
- de la simple joie de jouer.

L'adhésion à ces principes essentiels contribue à l'élimination des affrontements sur les terrains de jeux. La responsabilité du maintien de cet esprit reste du ressort de chaque joueur.”

L'article 1-08 de ce même règlement précise que sur nos aires de jeux et leurs environnements n'est pas admissible :

- un comportement violent, obscène, abusif, ou illégal;
- toute insulte;
- d'essayer de créer un avantage pour soi-même ou un désavantage pour les autres en détournant les règles;
- tout écart de langage excessif, toute brutalité, et tout ce qui empêche le bon déroulement de la compétition que ce soit envers les autres joueurs, les officiels ou les spectateurs.

Il vous faut constamment avoir à l'esprit que **vous ne jouez jamais contre des adversaires mais avec des partenaires et qu'il est impératif et plus ludique d'être plus fort sportivement, techniquement, tactiquement, mentalement ou physiquement, que de tout autre façon.**

De même, participer à l'une des activités sportives de la FFFD implique le respect des installations sportives mises à sa disposition.

Si vous n'acceptez pas les éléments fixés dans cette chartre, arrêtez ici toute démarche pour être licencié auprès de la FFFD.

Si vous les acceptez, vous passez un contrat moral avec la FFFD.

Tout manquement à cette parole donnée vous exclut, de vous-même, de la FFFD.

SIGNATURE DU LICENCIÉ.E

AUTORISATION PARENTALE - DECHARGE

Je, soussigné(e), représentant légal de

..... né(e) le à

1) autorise - n'autorise pas (1) les responsables de l'association Ultimate Prix'ority Association à procéder au transfert à l'hôpital, par un service d'urgence (Pompiers, SAMU), pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant.

2) autorise - n'autorise pas (1) le transport sur les lieux des rencontres ou des activités proposées par le club, par des personnes véhiculées étant en règle avec les lois du Code de la Route, et décline toute responsabilité vis-à-vis du club et de ses éducateurs en cas d'accident.

3) - autorise - n'autorise pas (1) l'utilisation de l'image de mon enfant à des fins de promotion du club.

(1) Rayer la mention inutile

RENSEIGNEMENTS

(indispensables en cas d'hospitalisation ou accident)

Nom et Prénom de l'Assuré social

.....

N° de Sécurité Sociale

.....

Nom et adresse de votre Cie d'Assurance et N° de Police

.....

.....N° de Police :

Nom et Références de votre Mutuelle complémentaire

.....

Votre enfant a-t-il des allergies ?

Lesquelles ?

.....

Remarques particulières concernant la santé de votre enfant :

.....

.....

Fait à

Le

Signature des parents

Certificat Médical Flying Disc

Je soussigné (e) Docteur,
certifie avoir examiné Mr, Mme, Mlle, né (e) le/...../.....,
et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique des disciplines de **Flying
Disc** (Ultimate / Disc Golf / DDC / Guts / Disciplines individuelles)

- en loisir
- en compétition
- Surclassé (e) (pratique dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure)
- Doublement Surclassé(e) (pratique dans les deux catégories d'âge immédiatement supérieures)

Indiquer le nombre de cases cochées

Fait à

Cachet du médecin

Signature

Le

(avec N° d'Ordre)



Attestation

Je soussigné(e) Mr, Mme
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir
répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à	Signature	Date

Attestation pour les mineurs

Je soussigné(e) Mr, Mme
en ma qualité de représentant légal de
atteste avoir renseigné le "Questionnaire Santé Mineur" et avoir répondu par la négative
à l'ensemble des rubriques.

Fait à	Signature	Date

LE DON AUX OEUVRES

Notre club ne fonctionne qu'avec la participation des bénévoles pour le sportif, l'intendance, l'administratif.

Un dispositif gouvernemental permet de valoriser cette participation bénévole pour les associations comme la nôtre. C'est le « Dons aux oeuvres ». Elle permet de déduire de ses impôts les 2/3 des frais engagés.

Exemple :

je fais un trajet de 1000 km pour transporter des jeunes. Je paye 50€ de péage et **je garde mes justificatifs.**

Je calcule mes frais sur la base d'un forfait de 0.308 euros du km + le péage : soit $0.308 \times 1000 + 50 = 358$ euros Je déduis $358 \times \frac{2}{3} = 239$ euros au montant de mon impôt.

Comment faire ;

1. Il faut être licencié.e. Le club vous offre une licence bénévole. Pour avoir une licence bénévole, il faut envoyer à l'intendant de la catégorie de son enfant une photo, sa date de naissance, son lieu de naissance et préciser son nom et prénom.
2. En fin d'année civile jusqu'au 31/12, il faut envoyer à notre trésorier (upa@sfr.fr) le document ci-joint et les copie des justificatifs si nécessaire
3. Pas besoin de justificatif pour les frais kilométriques
4. Nous vous ferons parvenir le document CERFA comme justificatif pour vos impôts

Don à UPA en renonçant au remboursement des frais ci-dessous.

Nom Prénom:

Adresse:

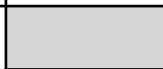
Véhicule:

Immatriculation:

Date	Motif du déplacement	Lieu	Distance* Aller/Retour	Dist x 0,321€	Péage	Hôtel Restaurant	TOTAL
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€
			km	€	€	€	€

barème kilométrique voiture 2020 pour l'année 2022 : 0,321€/km

TOTAL



*Selon viamichelin.com itinéraire le plus rapide entre le domicile et le lieu de la compétition





Je soussigné, certifie avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessus et déclare renoncer au remboursement total de (en lettres) : par l'association UPA des frais inhérents à ces déplacements. Je fais don à l'association de cette somme. La présente déclaration est établie en vue de bénéficier des dispositions fiscales destinées à favoriser le bénévolat.

Fait le :

Signature

LA BOUTIQUE DU CLUB

Les articles ci-dessous sont à commander auprès d'Alexandre ou d'un membre du bureau directeur

	TARIFS ADHÉRENTS
	
	<p>Pour s'entraîner et jouer à tout moment voici les 3 modèles de disque</p> <p>10 € le disque</p>
	
	<p>Le verre réutilisable, à amener à chaque éco-compétition</p> <p>1€ le verre</p>



TAILLES ENFANTS (6A, 8A, 10A):

Le Short à 25€

Le Maillot à manches courtes à 29€ (surcoût de 3€ pour manches longues)

Le kit complet (Maillot noir + maillot blanc + short) à 73€

Frais de port: 2€ par commande (pas par article)

TAILLES ADULTES (à partir du XS):

Le Short à 26€

Le Maillot à manches courtes à 35€ (surcoût de 4€ pour manches longues)

Le kit complet (Maillot noir + maillot blanc + short) à 86€

Frais de port : 2€ par commande (pas par article)

La commande se fera début octobre via un formulaire qui vous sera envoyé par mail.

Pour pouvoir jouer en compétition avec son équipement personnel, il faut avoir le kit complet. Si vous n'en avez



Pour se protéger du vent, de la pluie et du froid lors des entraînements en extérieur nous vous proposons ce k-way très efficace.

15€

Retrouvez d'autres articles sur notre boutique en ligne à l'adresse ci dessous (lien également sur le site du club):

<http://market-factory.fr/boutique/boutique/upa-ultimate.html>

L'achat de tous ces articles n'est pas obligatoire.

REGLEMENT INTERIEUR

Modifié par le Bureau Directeur le mercredi 28 juin 2017, il a été adopté en assemblée générale le 1er juillet 2017

Article 1: Objet

Le présent règlement intérieur est établi par le Bureau Directeur, en application de l'article 23 des statuts de l'association.

Il a pour but de préciser le fonctionnement de l'association Ultimate Prix'ority Association (UPA) dans le cadre de ses statuts.

Il s'applique à tous les membres de l'association, qui devront en prendre connaissance et l'accepter.

Il est remis à l'ensemble des membres (et au responsable légal pour les mineurs) ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Il pourra être modifié par décision du Bureau Directeur, qui le fera alors approuver par l'assemblée générale.

Article 2: Affiliation

L'association UPA est affiliée à la Fédération Flying Disc France (FFDF). De par son affiliation elle s'engage à se conformer aux statuts et aux règlements de la fédération dont elle relève.

Article 3: Organisation de l'association

L'association fut créée en avril 2010 sous le nom d'Ultimate Prix'ority Association (UPA).

L'association UPA est déclarée auprès de la Préfecture du Val d'Oise. Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901.

Elle se compose de membres pratiquants (licence fédérale) ou non, de membres dirigeants, de membres honoraires et de membres bienfaiteurs.

Pour être membre, il faut être agréé par le bureau directeur et avoir payé la cotisation annuelle et/ou le droit d'entrée et avoir accepté le règlement intérieur.

Pour être membre dirigeant, il faut avoir été élu pour l'exercice, au bureau directeur et être en conformité avec l'article 11 des statuts.

Les pouvoirs de direction sont exercés par un Bureau Directeur composé de deux membres minimum (Président, Trésorier).

Le Bureau Directeur est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et la direction des affaires de l'Association et pour faire autoriser tous actes et opérations permis à l'Association et qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il délibère et statue notamment sur toutes les propositions qui lui sont présentées, sur l'attribution des recettes, sur les demandes d'admission, de congés, et sur les radiations.

Il veille à l'application des statuts et règlements, il prend toutes mesures qu'il juge convenables pour assurer leur respect et le bon fonctionnement de l'Association.

Le Président est chargé d'exécuter les décisions du Bureau Directeur. Il signe avec le Trésorier les ordonnances de paiement, les retraits et décharges de sommes, les actes de vente et d'achat de tous titres et valeurs, et toutes opérations de caisse. Il convoque aux Assemblées Générales et aux réunions de Bureau et les préside. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il peut, si besoin, déléguer ses pouvoirs à un membre de l'association en précisant lesquels et à qui, par lettre manuscrite.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des Assemblées Générales, les comptes rendus des réunions du Bureau Directeur et la correspondance, tient le registre des membres de l'Association et garde les archives.

Le Trésorier est dépositaire des fonds de l'Association, il tient le livre de recettes et de dépenses, encaisse les cotisations, les droits d'entrée, les frais liés aux compétitions, les dons, etc...

Article 4: Les modalités d'adhésion

Toute personne désirant être «membre pratiquant» de l'association doit fournir les pièces suivantes : la fiche d'inscription dûment complétée et signée, un certificat médical «d'aptitude à la pratique de l'ultimate en compétition» et la cotisation annuelle.

Pour les mineurs, une autorisation parentale et une fiche de renseignements, signées par un parent ou un tuteur légal, sont également demandées.

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

L'inscription n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet. La totalité des documents est à retourner au secrétaire.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

Toute personne souhaitant jouer sous les couleurs d' UPA doit signer et approuver la «Charte de l'esprit du Jeu» , preuve de l'adhésion aux valeurs et à l'éthique de l'ultimate. Elle devra également accepter le présent règlement.

Une personne «non pratiquante» peut être membre de l'association. Pour ce faire, elle doit s'acquitter du droit d'entrée et accepter le présent règlement.

La cotisation annuelle est fixée chaque année par le Bureau Directeur . Elle est payable en une ou plusieurs fois, à la demande de l'adhérent, en chèque ou en numéraire.

Toute demande d'adhésion fait l'objet d'une demande de licence auprès de la FFDF, dès lors qu'il s'agit de «membre pratiquant».

Aucun joueur ne peut s'engager dans une autre équipe, sans l'accord express du Bureau Directeur et de l'entraîneur, que ce soit en tournoi ou en compétition officielle.

Article 5: Exemption de paiement de cotisation

Les entraîneurs désignés par les membres du Bureau Directeur sont exemptés de paiement de cotisation annuelle. L'association prend à sa charge leur licence fédérale.

Les membres honoraires et bienfaiteurs ne paient pas de cotisation annuelle et de droit d'entrée.

Article 6: Les activités

UPA entend développer la pratique de l'ultimate d'une part et permettre d'autre part la pratique des disciplines associées, lors de certains entraînements et/ou lors de stages organisés durant les vacances scolaires.

Article 7: Matériel et locaux

L'association dispose d'infrastructures d'entraînement au Complexe Sportif Christian Dufresne de Saint Prix, le mardi de 18h30 à 20h et le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 9h30 à 11h30

Dès que le temps le permettra, les entraînements se dérouleront en extérieur soit sur un terrain de football du complexe (après accord préalable) soit sur un terrain en accès libre proche du complexe.

Le référent sportif de chaque entraînement aura la responsabilité du matériel d'entraînement : frisbee, chasubles, plots, autres. Il veillera également au respect des installations utilisées.

Les joueurs sont tenus de participer à la mise en place et au rangement du matériel et des installations. Ils doivent respecter le matériel et la propreté des lieux utilisés.

Article 8: Les entraînements et leurs conditions de pratique

Ouvert aux filles et aux garçons ,à partir de 9 ans, les entraînements sont destinés à l'initiation et au perfectionnement de l'ultimate dans le but d'une pratique en loisir ou en compétition.

UPA se doit d'être une association respectueuse de l'éthique de l'ultimate notamment en ce qui concerne la responsabilisation des joueurs et le fair-play. Aussi tout adhérent s'engage à être honnête, respectueux des règles et d'autrui, non-violents et polis. C'est pourquoi tout propos ou acte anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionner.

Les joueurs et leurs représentants légaux pour les mineurs s'engagent à respecter les décisions de l'entraîneur lors des entraînements et des compétitions.

L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée lors des entraînements, sauf autorisation exceptionnelle du responsable de l'entraînement.

Chaque joueur, qu'il pratique la compétition ou non, doit chercher à s'améliorer et se perfectionner, en étant notamment attentif et concentré lors des entraînements.

Chaque joueur doit être ponctuel et prévenir son entraîneur et/ou responsable d'équipe en cas de retard ou d'absence.

La présence des parents lors des entraînements est tolérée dans la mesure où ils n'interfèrent pas au bon déroulement de la séance. Toutefois, l'entraîneur sera autorisé à leur refuser l'accès s'il le juge nécessaire.

Article 9: La sécurité

Il est interdit, lors des entraînements et des compétitions, de se suspendre aux buts de handball et de football ainsi qu'aux paniers de basket.

Il est interdit de grimper sur tout matériel sans lien avec la pratique, stockés dans le gymnase ou à l'extérieur.

Sauf accord préalable du responsable de l'entraînement, il est interdit de courir dans les tribunes et de se déplacer sous ces tribunes.

Article 10: Séances d'essai

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique de l'ultimate. Deux séances sont accordées à titre gracieux. Toutefois une déclaration de membre ponctuel sera effectuée au Titre de Participation Découverte auprès de la FFDF ; cette cotisation sera à la charge de la section. Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique de l'ultimate au sein du club.

Article 11: L'équipement personnel

Dans le gymnase, chaque joueur doit pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle (pour des raisons de sécurité) et exclusivement réservées à un usage d'intérieur (afin de maintenir la propreté du gymnase).

En extérieur, la pratique de l'ultimate nécessite une paire de chaussure spécifique (crampons moulés et/ou stabilisés).

Il est interdit de pratiquer l'ultimate en extérieur avec des crampons en fer.

Article 12: La compétition

La pratique de l'ultimate en compétition n'est pas imposée. Toutefois nous inciterons tous les adhérents à participer aux matchs amicaux, aux regroupements régionaux et aux compétitions fédérales.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des familles. Néanmoins, en fonction des finances du club et après accord préalable du bureau directeur, l'association prendra en charge, partiellement ou en totalité, les frais inhérents aux compétitions fédérales (hébergement, restauration).

En compétition, le joueur représente son club et la ville de Saint Prix. Par conséquent, il se doit de bien se comporter sur le terrain, sur le lieu d'hébergement et sur le trajet. Interdiction pour les mineurs de consommer de l'alcool et des produits illicites lors de ces compétitions, sous peine d'exclusion de l'association.

Il doit en outre respecter l'éthique de l'ultimate, autrui (adversaires, entraîneurs, dirigeants,..) et les infrastructures. Dans le cas contraire, le joueur sera averti voire exclu.

Article 13: Les sélections nationales

UPA incitera les adhérents ayant atteint un niveau suffisant à participer aux sélections nationales. Une lettre de motivation et d'engagement moral leur sera demandée.

Les joueurs sélectionnés en équipe de France seront aidés financièrement, partiellement ou en totalité, par l'association en fonction des finances du club et après accord du bureau directeur.

Article 14: Les déplacements

L'utilisation des véhicules personnels dans le cadre des activités de l'association peut être envisagée. Dans ce cas, le propriétaire du véhicule s'engage à se conformer aux lois en vigueur en matière d'assurance.

Lorsque les finances le permettront, l'association prendra en charge, partiellement ou en totalité, les frais de déplacements pour les compétitions fédérales (nationales et internationales), après accord préalable du bureau directeur.

Il peut être recherché une solution de transport alternative (minibus, autres...).

Article 15: Responsabilités

Le responsable de l'entraînement doit posséder les qualités et/ou qualifications requises pour encadrer de jeunes joueurs.

En cas d'absence du responsable de l'entraînement, les parents ou tuteurs légaux sont informés à défaut d'un remplacement.

Tout mineur est sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement (avant leur entrée dans la salle et après leur sortie). Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'entraîneur, dans la salle ou sur le terrain, avant de laisser leur enfant.

Les mineurs passent sous la responsabilité de l'association lorsque les parents ou tuteurs légaux les ont laissés à un des dirigeants du club ou à un responsable de l'entraînement dûment identifié.

Seul une personne autorisée par le représentant légal peut récupérer un mineur durant les horaires de l'entraînement.

Seul les mineurs autorisés par leur parents ou leurs représentants légaux pourront rentrer seuls.

Le club décline toute responsabilité :

- en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- en cas de perte ou de vol occasionné lors d'un entraînement.

Article 16: Les procédures disciplinaires

Tout manquement répété aux statuts et à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du bureau directeur du club.

Article 17: Assurance

En s'affiliant à la FFDF, UPA bénéficie des garanties accordées par l'assurance FFDF/MAIF (contrat d'assurance Raqvam & Collectivités).

Les adhérents de l'association, détenteurs d'une licence FFDF, sont assurés automatiquement en « responsabilité civile ». Ils ont la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire « individuel accident ».

Il est précisé à chaque adhérent que le détail des garanties souscrites auprès de l'assureur FFDF est disponible sur le site Internet de la FFDF, « Espace Licencié ».

Les déclarations d'accident sont remplies par la victime et le médecin constatant les blessures. Seul un dirigeant élu du club ou un officiel FFDF (DT) peut la signer, dans les délais définis par le code des assureurs.

Article 18: Participation à la vie de l'association : bénévolat

Le club s'engage à délivrer toute attestation valorisant les compétences des bénévoles.

Le club s'engage à prendre en charge, partiellement ou en totalité, les frais de formation de ses bénévoles à condition que ceux-ci s'engagent à mettre leurs compétences acquises au service de l'association, pour une saison sportive minimum.

Le club délivre des reçus de « dons aux œuvres » aux bénévoles pour les frais engagés dans le cadre du projet associatif.

Article 19: Engagement aux compétitions

Tout joueur souhaitant faire de la compétition devra s'acquitter d'une « caution de championnat » de 40€.

L'engagement aux compétitions devra se faire, via un formulaire informatique transmis par le club, avant la date limite précisée le cas échéant par le bureau directeur. Il sera ferme et définitif.

Il ne sera procédé à aucun remboursement de caution en cas de désistement à une compétition, sauf cas exceptionnel (délibération du bureau directeur).

Le bureau procédera au remboursement des adhérents en cas de décision d'annulation de la participation du club à une compétition, stage sportif ou de formation.



Ne pas joindre au dossier

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ne pas joindre au dossier

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

TUTORIEL DE PRISE DE LICENCE SUR E-LICENCE



Accès à l'espace licencié :

FFFD
Fédération Française de Flying Disc

Connexion

1

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

2

Me connecter +

Prendre visite sur FFD
ou création de compte +

En continuant vous confirmez être en accord
avec nos conditions d'utilisation et l'utilisation
des cookies

© 2022 Réalisation Exalto

FFFD M. GUERIN Amaury **ATP**

Accueil Informations Licences Mes licences ATP Documents Evénements licence ATP Commandes Transferts

M. GUERIN Amaury
Licence: N°201993

Articles à la une

Aucun article à la une ...

Derniers articles

Licence active
SUR LA MARCHÉ EN COURS

3

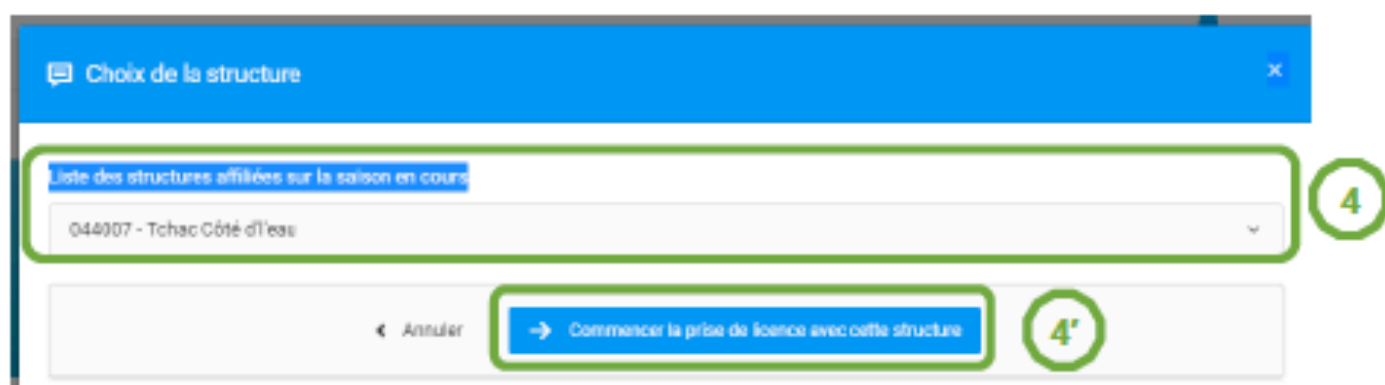
Prendre une licence

Prendre une licence
ATP

Bienvenue sur e-licence
Bienvenue sur e-licence, votre nouvel outil de gestion des
affiliations et licences. Afin de vous acc...

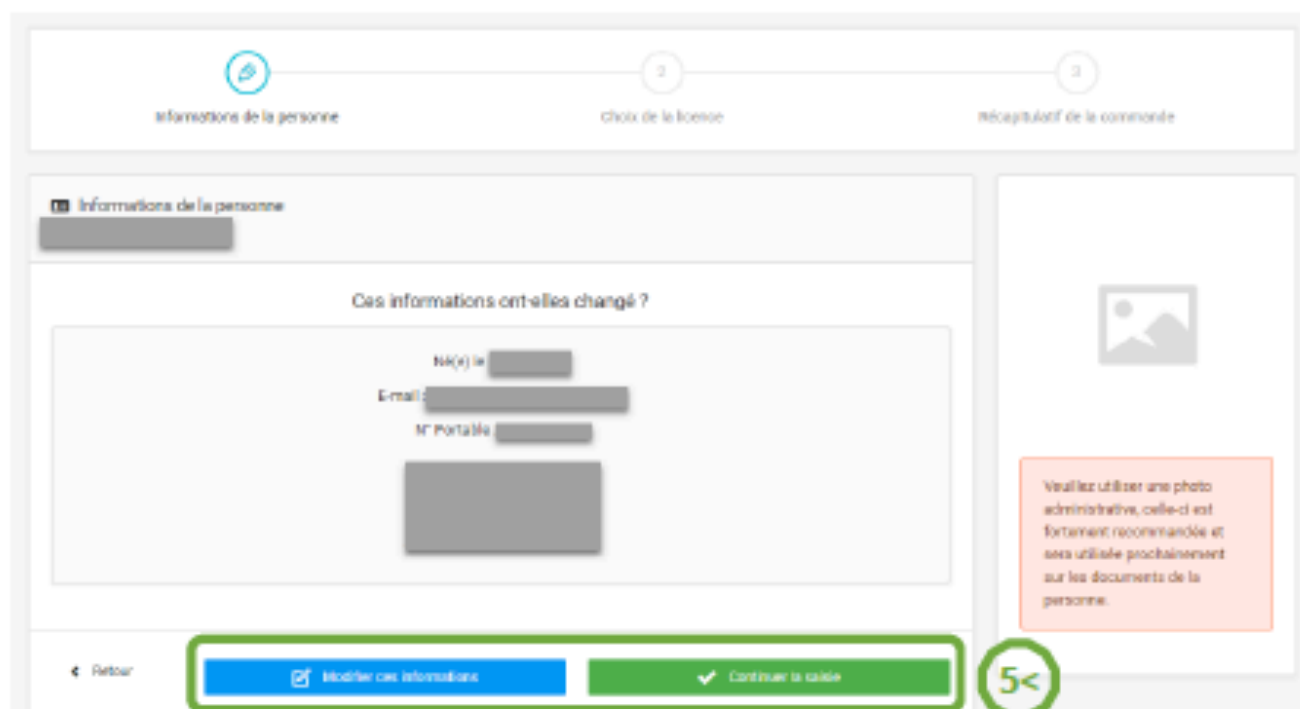
Bienvenue sur votre espace personnel e-lice ...
La FFD est heureuse de vous accueillir sur sa toute nouvelle
solution digitale e-licence!

Vous devez ensuite choisir le club dans lequel vous prenez votre licence.
Par défaut, le système vous propose la dernière structure dans laquelle vous avez été licencié.



Vous devez :

- Renseigner vos informations personnelles
- Mettre une photo d'identité (**obligatoire**)
- Approuver la chartre de protection des données, le droit à l'image, les conditions d'utilisation des données et l'inscription à la newsletter fédérale



Vous pouvez ensuite choisir votre licence :

- Le type de licence
- La discipline associée
- Les informations de certificat médical si nécessaire
- Le type d'assurance associée à la licence

1 CHECK DE LA LICENCE

Licence "Joueur Compétition"

2 CHECK DES DISCIPLINES

ULTIMATE

3 CERTIFICAT MÉDICAL

[Cliquez ici pour télécharger un certificat médical type](#)

Nom du médecin: medeci | Date du certificat: JJ/MM/AAAA

Certificat: Choisir un fichier | HWPPS (consentement de tous les médecins)

6

6''

Je soussigné(e) M DUBOIN Amery, responsable du club, reconnait être en possession des documents suivants correspondant à la personne physique associée à la saisie en cours de :

- L'attestation médicale de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé + QS sport - pour le renouvellement de licence pour la pratique sportive, lorsque la présentation d'un nouveau certificat n'est pas exigée
- un certificat médical de moins d'1 an pour la saisie initiale de la licence, ou son renouvellement conformément à la réglementation
- un certificat médical de moins de 6 mois en cas de réponse positive à au moins une des questions du questionnaire de santé + QS Sport -

Le dit certificat médical doit mentionner la pratique en compétition, s'il s'agit d'une licence compétition.

La mise en place du contrôle d'honorabilité par le ministère impose de renseigner des informations supplémentaires pour les dirigeants et encadrants

4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Assurance I.A. **Ass**

Licences Individuelles

L.S. Sport

5 HONORABILITÉ

Encadrant Dirigeant

Local de naissance: FRANCE

Département de naissance: | Commune de naissance:

Niveau local de naissance:

6''

Information ministérielle des sports
 Dans le cadre de lutte contre les risques encourus dans le sport, les dirigeants et encadrants sont soumis à une obligation d'évaluation d'honorabilité. Le Ministère des Sports a mis en place un système de contrôle d'honorabilité pour les encadrants bénévoles et professionnels d'EPS (ou autres) auprès des fédérations sportives. Il est demandé de renseigner pour chacun de ces intervenants, s'ils ont occupé des fonctions de dirigeant ou encadrant, en complément des données départementales, locales de naissance, mais de naissance et commune de naissance.

Vous obtenez alors un récapitulatif de votre commande

1 Informations de la personne | 2 Choix de la licence | 3 Récapitulatif de la commande

4 Licence choisie

Licence + RC 2023 - Joueur Compétition 30 ans et + - Garant M DUBOIN Julien + Assurance R.O.	60,50 €
ULTIMATE	
Assurance I.A.	1,00 €
TOTAL DE LA LICENCE	61,50 €

7

Informations de la personne Choix de la licence Récapitulatif de la commande

Récapitulatif de la commande

PERSONNE

N°002012
Né(e) le [REDACTED]

STRUCTURE

044007 - Tchac Côté d'Eau
Ligue : 52 - Ligue Flying Disc Pays de la Loire
Comité : 044 - CFD 44

LICENCE CHOISIE

Licence + RC 2023 - Joueur Compétition 30 ans et +- 002012 [REDACTED] + Assurance R.C.	60,50 €
Assurance I.A.	1,00 €
TOTAL DE LA LICENCE	61,50 €

Retour [Continuer](#) 8

Votre demande de licence est transmise au club qui doit la valider pour soumission à la fédération.